

## Concept de protection Championnat Suisse de Natation du 13 au 15 novembre 2020 Piscine couverte de Sion

Les motifs et les mesures se fondent sur les ordonnances et les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), sur le concept de Swiss Olympic (Swiss Aquatics) et sur la décision du Conseil fédéral du 28 octobre 2020 – Sport de compétition/Sport professionnel et Manifestations sportives – BASPO, Christoph Lauener.

### Adaptation de l'horaire

Afin de pouvoir respecter les mesures prescrites en raison de la situation actuelle, Swiss-Aquatics se réserve le droit d'apporter quelques modifications au programme et aux inscriptions admises. L'objectif est d'augmenter les pauses entre les courses afin de pouvoir maintenir les distances demandées.

### Objectifs

Le présent concept de protection vise à permettre l'organisation du Championnat Suisse de Natation, à huis clos qui se déroulera du 13 au 15 novembre 2020 à la piscine couverte de l'Ancien Stand à Sion, et à protéger tant les nageurs que l'organisation contre l'infection par le COVID-19. Le Cercle des Nageurs de Sion – SwimSion2020 compte sur la grande solidarité habituelle et le comportement exemplaire de tous ses participants et leur encadrement.

### Présentation

Les règles de distance et d'hygiène personnelles seront effectuées par le biais d'informations, de mesures organisationnelles et surtout de la propre initiative des personnes concernées (affichage, fléchage, délimitation...). Un plan d'occupation et de circulation seront proposés et mis en place.

### Mesures générales

#### Règles de base

- Ce concept prend en considération les espaces intérieurs de la piscine couverte de l'Ancien Stand.
- Le port du masque est rendu obligatoire en tout temps pour les athlètes, l'encadrement des sportifs, le jury, les bénévoles et toute autre personne présente dans l'enceinte de la piscine.
- Avant la compétition, une explication des règles de base d'hygiène et de distance aura lieu via l'envoi de ces mesures de protection à tous les clubs inscrits.
- Les athlètes qui doivent probablement encore nager le dimanche après-midi doivent retarder leur check-out le dimanche en conséquence. Il ne sera pas possible de rester dans la piscine

de compétition le dimanche midi.

- Seules les personnes qui ne présentent pas de symptômes peuvent participer à la compétition. Si des symptômes de COVID-19 sont détectés, la participation à la compétition est interdite. La personne concernée doit immédiatement en informer le médecin personnel et le président du Cercle des Nageurs de Sion: par mail [president@cnsion.ch](mailto:president@cnsion.ch) ou téléphone au 079/383 35 51.
- Les règles d'hygiène de base doivent toujours être respectées (distance, se laver les mains, etc...)

### **Avant le Championnat Suisse**

La semaine précédant le Championnat Suisse (du 6 au 11 novembre 2020), chaque club engagé devra faire parvenir à l'organisation la liste des athlètes engagés à la compétition. Cette liste devra comprendre, le nom, prénom, adresse, mail et numéro de téléphone de chacun des nageurs engagés. Tous les adultes (coachs, jurys, organisateurs) présents sur site durant la manifestation devront déposer auprès de l'organisation leur feuille de traçabilité. Un contrôle de la véracité des données transmises sera effectué en collaboration avec Swiss-Aquatics (liste officielle des courses journalière). Les données personnelles sont conservées jusqu'à 14 jours après la compétition.

### **Accès à la piscine couverte de l'Ancien Stand**

- Seuls les athlètes qui participent à une course dans la section respective sont autorisés à se trouver dans la piscine.
- Pour entrer dans la piscine couverte de l'Ancien Stand, le port du masque sera obligatoire pour toutes les personnes participant à la compétition (coachs, jurys, organisateurs et nageurs).
- Le port du masque sera obligatoire pour tous les déplacements dans l'enceinte de la piscine (entrée, vestiaires, bords de bassins).
- Une prise de température sera effectuée à l'entrée.
- Des postes de désinfectant seront mis à disposition à l'entrée de la piscine, à l'entrée du bassin et dans les vestiaires. L'enceinte de la compétition est exclusivement réservée aux nageurs en train de concourir, aux entraîneurs, au jury ainsi qu'aux bénévoles indispensables à la bonne tenue de la compétition.
- La compétition se déroulera à huis clos.

### **Accès à l'enceinte de compétition**

- Le sens de circulation dans l'enceinte des piscines pour le bon déroulement de la manifestation est fixé ci-dessous
- Pour la circulation dans les piscines, y compris dans la chambre d'appel, le port du masque

est obligatoire pour toutes les personnes participant à la compétition (nageurs, coachs, jurys, organisateurs).

- Pour les courses, les nageurs suivent le chemin suivant :
  - A la chambre d'appel il n'y a toujours qu'une seule course en attente
  - Accès à la chambre d'appel avec équipement ou bonnet du club obligatoire pour se présenter à la chambre d'appel ;
  - A la chambre d'appel les nageurs enlèvent leurs survêtements et les déposent dans un sac personnel prévu à cet effet.
  - Les nageurs doivent se désinfecter les mains à l'entrée de la chambre d'appel ;
  - Dès le signal du juge arbitre, ils se placent devant le plot de départ ;
  - A la fin de la série les nageurs sortent : côté « nord » pour les nageurs des lignes 1 à 4, côté « sud » pour les nageurs des lignes 5 à 8. Ils récupèrent leurs équipements et se dirigent côté nord pour rejoindre leur zone ;
  - L'aide de départ en dos sera désinfecté
- Des postes de désinfectants seront installés dans les lieux clefs de l'enceinte de la compétition (entrée piscine, chambre d'appel, table technique de chronométrage, table des juges arbitre, sonorisation, poste de chronométrage, bureau backoffice) ;
- Des poubelles fermées seront mises à disposition pour le dépôt des masques et mouchoirs usagés.
- Un bénévole s'assurera qu'aucune entrée étrangère aux participants de la manifestation ne s'effectue
- Chaque club devra s'installer dans une zone qui lui est réservé par l'organisateur ;
  - Il est de la responsabilité de chaque club de s'assurer.
  - Que l'ensemble de ses nageurs soient bien regroupé en un même endroit ;
  - Des mesures de protection en vigueur en terme sanitaire (désinfection des mains, distanciation sociale...)

### Jury et Bénévoles

- 40 personnes seront nommées (après inscription volontaire de leur part) pour mettre en œuvre l'organisation générale. Il est demandé que le jury et les bénévoles soient les mêmes toute la journée afin d'assurer un meilleur tracking.
- Tout le matériel du jury (stylos, sous-mains, chronos) sera désinfecté par une personne responsable, avant et après chaque session.
- Des masques seront à disposition du jury et des Bénévoles.
- Les déplacements dans l'enceinte des piscines devront se faire en portant le masque.
- Le jury œuvrant à la chambre d'appel devra porter un masque.

### Séances

- La participation aux réunions des chefs d'équipes et du jury devra se faire masquée.
- Le mobilier sera désinfecté entre les 2 séances.
- Des désinfectants seront disponibles à l'entrée de la salle.

### Entretien

- Plusieurs fois par jour, la désinfection des surfaces utilisées (poignées de porte, mains courantes, etc.) sera effectuée.
- La désinfection des surfaces des sols est effectuée quotidiennement.

### Traitement de l'eau

D'après les conclusions sur l'effet mortel de l'eau chlorée sur le virus corona, la pratique des sports aquatiques se caractérise par un très faible taux d'accidents et présente donc un risque faible général.

### Repas des nageurs

- L'ensemble des repas des nageurs sera servi au Collège des Creusets à Sion.
- Le réfectoire sera organisé afin que la distance puisse être respectée.
- Tables de 4 personnes nominatives, espacées de 1.5m.
- Des postes de désinfectant seront mis en place dans la zone.

### Responsabilités pour la mise en œuvre sur place

- Le Cercle des Nageurs de Sion – SwimSion2020 s'engage à veiller à ce que le concept de protection soit mis en œuvre et respecté au cours de la manifestation.
- Les entraîneurs des clubs sont chargés de contrôler les présences, de respecter et faire respecter les distances et les règles d'hygiène dans la piscine.
- Le Cercle des Nageurs de Sion – SwimSion2020 est chargé de fournir les données d'adresse des participants.
- Chaque participant est responsable du respect de la distance et des règles d'hygiène à l'arrivée et au départ ainsi que dans la vie quotidienne en dehors de l'activité sportive.
- Les entraîneurs et les athlètes des différents clubs participants s'engagent à mettre en œuvre et à respecter le concept de protection et à se soutenir mutuellement.

### Communication du concept de protection

- Le concept de protection est proposé et validé par le comité Cercle des Nageurs de Sion – SwimSion2020.
- Il est envoyé à tous les clubs inscrits pour la compétition. En outre, il sera publié sur la page web du SwimSion2020 et sur le site internet de Swiss Aquatics.

- Le concept de protection sera continuellement adapté aux ordonnances COVID-19 mises à jour et aux directives correspondantes du Conseil Fédéral ;
- toute modification éventuelle sera immédiatement communiquée.

**Personne responsable du plan de protection**

**Atteignable de 7h à 22h, au moins durant les 14 jours qui suivent la manifestation**

Florian Theytaz – Président du CNSion

Rue de Condémines 21

1950 Sion

+4179 383 35 51

president@cnsion.ch

Cercle des Nageurs de Sion – SwimSion2020

Florian Theytaz, Président du Cercle des Nageurs de Sion

president@cnsion.ch

Vincent Claivaz, Président du Comité d'organisation SwimSion2020

v.claivaz@bluewin.ch